

Je tiens que si l'on avoit moien de rassembler les gens de guerre que nous avons au service, la doute que cela donneroit aux François ne pourroit sinon servir à noz affaires, lesquelz pensent faire sacrifice à Dieu de nous entretenir de parolles, entretant qu'ilz n'ont gens, et que les nostres nous mangent les aureilles.

Quant aux affaires particuliers de vostre altéze, j'espère qu'elle confie que je désire comme elle-mesme le bon encheminement d'iceux, et par ce que l'on a escript jusques à oires, vostre altéze verra que n'en a esté encoires question.

Je suis très-fort joyeux que enfin les prélatz et nobles de Brabant se soient accommodez à la raison, et remercyé très-humblement à vostre altéze de l'advertissement qu'il luy a pleu m'en donner; et tiens que l'office amiable que je fiz avec mons^r de Jasse, avant que partyr, n'y aura faict nul dommaige.

J'envoye à vostre dicte altéze copie d'une lectre que m'a escript Portanus, laquelle je luy supplie vouloir communiquer à sa majesté; et me recommandant, etc. . . . De Chasteau en Cambrésiz, le x^e de febvrier 1558.

CLVII.

LES PLÉNIPOTENTIAIRES ESPAGNOLS

AU ROY

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 206-209.)

Chasteau-Cambrésis, 11 fevrier 1558, V. S.

Sire, en conformité de la résolution prinse hier, nous nous sumes tous assemblez vers la duchesse cest après-disné, et y sumes venuz ensemble les Anglois et nous, lesquelz ont prins à cest effect leur

chemyn par nostre quartier, suyvnt ce que par l'évesque d'Elbeuf nous avoient envoié dire ce matin, nous advertissant jointement que le connestable avoit aujourd'huy envoyé visiter de sa part milord Haulvart, par le frère du Sr de Brissacq¹, chevalier de l'Ordre de France, luy faisant jointement déclarer que ledict milord Haulvart désiroit pouvoir parler avec luy à part, et qu'il luy avoit répondu que le mesme désir avoit-il, mais qu'il ne convenoit que ledict connestable l'allast trouver en son logis, tenant le lieu qu'il tient vers le roy son maître, et aussi ne trouveroit-il raisonnable que, venant de la part de sa maistresse, il l'allast rechercher; mais s'il le pouvoit trouver en lieu neutre, fust église ou aultre, qu'il le feroit très-voluntiers, ne le pouvant aller trouver en campagne, comme ledict connestable avoit mis en avant, attendu le mauvais temps qu'il faict. Et de soy-mesme ledict évesque nous a asseuré que l'instruction estoit punctuellement telle comm'ilz nous avoient dict ensemble, de non laisser Calaix, et ne pouvoit descouvrir qu'il y en eust quelque aultre; bien qu'il répète ce qu'il dict hier, qu'ilz n'ont commission si ample pour faire laisser ledict Calaix, tant des pensions, arréraiges et debts, comm'ilz avoient du temps de la feue royne. Et sy a dict davantaige qu'il se doute bien qu'il y a quelque secrette négociation d'entre les François et Anglois, mais il ne la peut encoires du tout descouvrir: bien estoit-il après et qu'il servira austain léalement la royne moderne en ce qu'il pourra, comm'il a faict la feue royne, que Dieu absoille; mais que s'il voie quelque chose que puisse porter ombre à nostre amitié, que sans doute il le nous descouvrira, afin d'y remédier et l'éviter, jugeant que c'estoit le service de sadicte maistresse et le bien des deux pays.

Et pour retourner à nostre assemblée, l'entrée qu'a donné à son propos ledict milord Haulvart a esté de déclarer le désir que la royne avoit que l'on peust moyenner une bonne paix, et mesmes qu'elle

¹ Arthur de Cossé, seigneur de Gonnor (voir tome IV, p. 614), qui devint grand panetier, surintendant des finances, et en-

fin maréchal de France. Brantôme dit de lui « qu'il avoit la tête aussi bonne que le bras. »

estoit en guere de sa volonté, mais par la succession de la feue royne, sa sœur, et qu'elle estoit fort de vivre en amitié avec tous ses voisins; que, au lieu de l'ambassadeur que cy-devant sa sœur avoit envoyé à Cercamp, il estoit venu pour tenir le lieu que tenoit au temps de ladicte feue royne, sa sœur, le comte d'Arondel; qu'elle avoit reçu tant d'honneur et de bien de vostre majesté, qu'elle ne pouvoit délaissier de luy demeurer affectionnée, outre l'obligation qu'elle avoit par les traictez; et que à ceste cause déclareroit-il de la part d'icelle, qu'elle ne pouvoit avoir paix avec eulx sinon avec satisfaction de vostre majesté, selon la réciproque obligation; qu'il confessoit qu'elle avoit mal choisy de le prendre pour traicter négoces de si grand prix, mais qu'il failloit obéyr ad ce que les maistres commandent, et que de sa part il feroit son myeux pour accomplir sa charge; qu'il vouloit bien déclarer que la charge qu'il avoit estoit conforme à celle qu'avoit heu ledict comte et les S^r d'Ely et Wothon, n'ayant la royne sa maistresse treuvé les raisons qu'avoient esté alléguées du costel de France suffisantes pour penser prétendre de demeurer avec Calaix, et qu'ilz avoient charge expresse de persister à demander la restitution: ne voyant qu'avec son honneur elle s'en puisse départyr, ne qu'elle puisse donner contentement à son peuple sans ladicte restitution; et que ces deux pointz de son honneur et satisfaction du peuple assurez, elle s'accommoderoit volontiers à la raison et à tous moyens d'accord.

Le cardinal a fort bien correspondu aux courtoisies, louhant grandement et la royne et le choix qu'elle avoit fait dudict milord, parlant à l'accoustumé de la volonté de son maistre; mais qu'il tenoit certain que l'on prendroit considération ad ce que si bien la royne tenoit soing de son honneur, comme debvoient tous princes, qu'il ne seroit raisonnable que son maistre obliast le sien, et que luy seroit plus grande honte d'abandonner une place qu'il a recouvert, estant sienne, que ne seroit à la royne de désister de poursuyvre la restitution, puisqu'elle n'estoit perdue en son temps, mais au temps de la royne sa sœur; et s'il failloit tenir regard au contentement des sub-

jectz, il vouloit bien déclairer que, dois le moys de janvier en l'ann 1548, il avoit convocqué ses estatz à Paris, lesquelz tous unanimement [déclarèrent] comme pour riens il ne le laissast; que suyva~~nt~~, il avoit déterminé résolument de non le rendre, et qu'il seroit superfluz d'entrer en dispute, puisque tout ce qu'il sçauroit dire estoit dict, et que cecy avoit-il protesté à Cercamp, tant aux mesmes ambassadeurs qui y estoient de la part de la feue royne, comme à nous.

Sur quoy, après avoir communiqué par ensemble, les Anglois ont respondu seichement que, quant aux protestations qu'il disoit avoir esté faictes à Cercamp, ilz ne se souvenoient que à eulx l'on en eust faict aucunes, bien que par le discours du débat des querelles ilz s'estoient tousjours arrestez à prétendre retenir Calaix, et que de nous aussi avoient-ils souvent entendu qu'ilz s'arrestoient aussi précisément ad ce; mais qu'ilz treuvoient ceste façon de négocier estrange, et qu'il failloit débattre les choses par la raison ou de volonté: si par la raison, ilz venoient instruitz pour y satisfaire, et monstrent leur droit cler comm'ilz pensoient avoir faict à Cercamp; si de volonté, ce n'estoit chose accoustumée entre princes, et que en ce cas ilz ne sçauroient faire aultre chose que d'en advertir leur maistresse, laquelle leur avoit enchargé de persister à la restitution de Calaix, comme chose qu'emportoit à son honneur, et qu'ilz avoient dict ils ne le pouvoient abandonner pour les subjectz, qui s'estoient résoluz de plustost y laisser la vie.

De ceste responce des Anglois se sont monstrez les François estonnez; et, après avoir communiqué ensemble, le cardinal a respondu fort doulx, disant qu'il ne se souvenoit avoir faict protestation comme on la vouloit entendre, et que souvent protester et affermer s'usurpoit en langaige françois l'ung pour l'autre. Qu'il sçavoit bien que ce n'estoit langaige convenable entre princes de déterminer les différentz par volonté, mais par la raison; qu'ilz pensoient avoir déduict les leurs de sorte qu'elles debvoient satisfaire, et que peultestre jugeroient les Anglois le mesme des leurs; mais que le mal estoit qu'il n'y avoit juges, et failloit venir à quelque expédient.

D'icy sont venuz les Anglois à remettre en avant leurs drois et prescriptions cy-devant alléguées; à quoy les François ont respondu assez plus aigrement et vivement que les Anglois ne proposoient, lesquels sont passez si avant que jusques à confesser que les François le possédoient licitement et à bon droit, estant gaigné de guerre, quoyque après ilz l'aient voulu r'habiller par dire que tousjours failloit-il venir, traictant la paix, à la restitution des choses occupées, comme l'on a accoustumé pour faire cesser l'aigreur; et les François se sont subtilement serviz de tous les motz des Anglois auxquelz ilz se pouvoient attacher, y procédans de sorte qu'il sembloit bien à leur contenance qu'ilz jugeassent avoir persuadé auxdicts Anglois ad ce que Calaix leur demeurast; et mésmes sur ce que le connestable, pour expédient, a mis en avant que l'on pourroit mectre temps entre deux; et prenant fondement sur ce que l'on usa lors que l'on traicta de la restitution de Boulongne, et que l'on pourroit faire une trefve entre les Anglois et eux, durant laquelle l'on pourroit débattre le droit que les François et Anglois prétendent audict Calaix, demeurant ce pendant icelluy pour France. Et respondant au contraire, l'évesque d'Ely dict que le cas n'estoit pareil, et que Boulongne estoit demeuré entre leurs mains pour gaige du déhu; et autres choses que, comme vostre majesté a cy-devant entendu, se sont encoires proposées, mais à la vérité si froidement, que, comme nous avons touché cy-dessus, les François pensoient ja avoir tout gaigné, jusques ad ce que milord Haulvart, reprenant le propos, a répété qu'ilz avoient la charge avantdicte de persister à la restitution de Calaix, et que à ce compte ne pourroit-il passer plus avant sans escrire à ladicte dame; mais qu'il seroit bien que l'on luy mist en avant quelzques moyens. Et comme le connestable avoit dict incidamment les bons offices que le roy de France avoit tousjours fait pour icelle en tout temps, ledict Haulvart s'eslargit aussi à dire que sa maistresse seroit tousjours inclinée à la paix et avoir amitié avec le roy de France, auquel elle avoit tousjours porté et portoit affection: ce qu'il dict bien franchement. Et dez là vint à dire que c'es-

toit la première fois qu'ilz s'assembloient, et que l'on pourroit encoires penser sur la matière d'un coustel et d'aultre, pour derechief se rassembler; ce que les François ont accepté, et par lequel s'est achevée pour aujourd'huy l'assemblée.

S'estant levez, ledict Haulvart saluant l'ung et l'aultre de ces seigneurs, s'est enfin approché du connestable, et parlé longuement avec luy, mais nous n'avons apperceu la braveté si grande de son coustel comme hier il s'estoit vanté; et sy prestoient les députez d'Angleterre fort l'aureille à ce que l'on avoit parlé de trefve, voires en vouloient parler si nous ne l'eussions empesché, disant qu'il n'estoit temps de s'attacher à moyens, jusques ad ce que l'on voye à quelz l'on pourra attirer les François; et que lors par ensemble nous verrions ce que se debvra faire. Car nous tenons pour certain, selon que les François se sont adoulciz voians la première résolution des Anglois, devant que entrer en dispute, que s'ilz eussent tenu ferme en ce sans entrer plus avant, lesdicts François se fussent plus déclairrez; et puisque des deux coustelz ilz ont prins temps pour y penser, nous attendrons à ce que après ilz voudront dire, pour nous conduire selon ce. Et nous recommandans, etc. . . . Du Château de Cambrésiz, ce xi^e de febvrier 1558.